

Cote du document: EB 2015/LOT/P.7
Date: 23 mars 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Proposition de prêt et don supplémentaires
à la République de Gambie pour le Projet
national de développement de la gestion
des terres agricoles et de l'eau

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Moses Abukari
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2526
courriel: m.abukari@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative au financement proposé sous forme de prêt et don à la République de Gambie pour le Projet national de développement de la gestion des terres agricoles et de l'eau mentionnée au paragraphe 27, ainsi que les modifications à l'accord de financement présentées au paragraphe 23.

Mémoire du Président

Proposition de prêt et don supplémentaires à la République de Gambie pour le Projet national de développement de la gestion des terres agricoles et de l'eau

I. Contexte et justification

1. Le Projet national de développement de la gestion des terres agricoles et de l'eau (projet Nema¹), d'un coût total estimé à 64,9 millions d'USD et d'une durée de sept ans, a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2012 (EB 2012/LOT/P.12).
2. Il était prévu à l'origine que le projet Nema serait financé principalement par deux dons du FIDA couvrant deux cycles (2010-2012 et 2013-2015) du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), soit un financement de 34,4 millions d'USD représentant 53% du coût estimatif total du projet. Le montage financier complet a été soumis à l'examen de l'amélioration de la qualité du FIDA suivi de l'assurance de la qualité en octobre 2012, et approuvé avec un soutien financier en deux tranches provenant de deux cycles consécutifs du SAFP.
3. Le premier don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD), d'un montant de 13,15 millions de DTS (20,28 millions d'USD), a été approuvé en 2012. Ce montant constituant l'allocation du SAFP pour 2010-2012 représentait 31,25% du financement total du projet.
4. Un accord de financement a été signé le 20 décembre 2012 entre la République de Gambie et le FIDA pour un don d'un montant de 13,15 millions de DTS, par lequel la première tranche du financement du FIDA a été allouée.
5. Comme le prévoyait la conception initiale du projet, approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2012, la deuxième tranche du financement du FIDA devait être tirée sur l'allocation 2013-2015 du SAFP, déjà budgétée dans le coût total du projet, sans changement du financement estimatif total du FIDA. La deuxième tranche du financement du FIDA s'élève à 14,13 millions d'USD, portant comme prévu la contribution financière totale du FIDA à 34,4 millions d'USD.
6. Ce mémoire soumet à l'approbation du Conseil l'utilisation de la deuxième tranche du financement du FIDA d'un montant de 10 050 000 DTS environ (14 131 532 USD) provenant du cycle 2013-2015 du SAFP.
7. Le financement restant du projet, tel que prévu dans le document de conception, provient de la Banque islamique de développement (BIsD) pour un montant de 15 millions d'USD et de la Banque africaine de développement (BAfD)² pour un

¹ Qui signifie "prospérité" en Mandinka, la langue mandingue locale.

² Figurant parmi les "autres cofinanciers" dans le document EB 2012/LOT/P.12.

montant d'environ 17,7 millions d'USD sous la forme d'un don³. La contribution du gouvernement est estimée à 2,61 millions d'USD et celle des bénéficiaires à 1,17 million d'USD.

8. La récente évaluation du pays exécutée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et une mise à jour de l'analyse de la soutenabilité de la dette, ont abouti au reclassement de la Gambie entraînant un changement des conditions de financement dont elle bénéficie, qui sont passées de 100% sous forme de don à 50% sous forme de prêts à des conditions particulièrement favorables et 50% sous forme de dons. Ces nouvelles conditions de financement s'appliquent pleinement à la Gambie dans le cadre du cycle 2013-2015 du SAFF. En conséquence, la deuxième tranche de financement du FIDA, qui s'élève à 10 050 000 DTS environ (14 131 532 USD) sera scindée en un prêt à des conditions particulièrement favorables d'environ 5 025 000 DTS (7 065 766 USD) et un don d'environ 5 025 000 DTS (7 065 766 USD). La contribution financière totale du FIDA au projet Nema s'élèvera ainsi à 23,2 millions de DTS environ (34,4 millions d'USD), montant représentant 53% du coût total du projet comme prévu lors de sa conception.
9. Lorsqu'elle aura été approuvée, la deuxième tranche du financement du FIDA sera allouée sur une base proportionnelle à toutes les activités et catégories de dépenses et n'entraînera aucune modification de la structure initiale du projet. Cette deuxième tranche complètera le financement des trois composantes du projet: aménagement des bassins versants, développement de l'agriculture commerciale et organisation du projet. La description, la zone d'intervention et le groupe cible du projet restent inchangés et conformes au document approuvé en décembre 2012 par le Conseil d'administration.

II. État d'avancement du projet

10. Le projet Nema est entré en vigueur immédiatement après son approbation par le Conseil d'administration en décembre 2012, et le premier décaissement a eu lieu tout juste deux mois après cette approbation, ce qui témoigne d'un niveau élevé d'engagement et d'appropriation de la part du Gouvernement gambien pour lequel le projet Nema est le programme phare de soutien au secteur agricole. À la suite de difficultés d'exécution initiales liées à la passation des marchés de travaux de génie civil avec les entrepreneurs, des ingénieurs de supervision ont été recrutés pour épauler l'unité d'appui au projet (UAP). Un appui à l'exécution a été fourni pour renforcer la planification de la passation des marchés de manière à garantir que les travaux de construction commencent pendant la saison sèche. Le projet Nema a introduit une obligation de résultats dans les contrats passés avec les prestataires de services tant publics que privés, pratique qui après une certaine résistance initiale est maintenant reproduite dans d'autres projets.
11. L'unité d'appui au projet Nema est l'organe de confiance et le premier relais pour la fourniture d'un soutien technique et consultatif au gouvernement dans le dialogue avec les autres donateurs intéressés par le secteur agricole. Par exemple, le projet a: i) soutenu l'élaboration, la validation et l'approbation de la stratégie nationale de développement de la riziculture en collaboration avec la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique; ii) adopté un système propre de gestion financière (FinEx) que le Ministère de l'agriculture met à la disposition de tous les projets du secteur agricole; iii) établi un arrangement de financement tripartite mobilisant les institutions financières privées pour cofinancer les entreprises agroalimentaires des filières du riz et des légumes, qui est reproduit par le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire de la BAfD et le Projet de gestion de l'agriculture commerciale et des filières, à l'initiative de la Banque mondiale en Gambie; et enfin iv) soutenu le développement et la mise en

³ Équivalant à 11,5 millions d'unité de compte. Le financement de la BAfD, initialement estimé à 11,75 millions d'USD, a été porté ensuite à 17,7 millions d'USD.

œuvre du tout premier système de suivi-évaluation (S&E) du secteur agricole au sein du cadre de S&E du ministère, qui a permis d'ancrer tous les projets du secteur dans un système central. Il a été jugé très utile et d'autres ministères (finances, environnement) s'y relient. L'étude de référence a été menée à bien et le partenariat du FIDA avec l'Agence spatiale européenne et la Sarmap (Synthetic Aperture Radar map) a permis d'obtenir des cartes de référence de l'occupation des sols à l'échelle nationale à haute résolution. L'Union européenne finance la reproduction à plus grande échelle de ce projet par la Sarmap.

12. Dans l'ensemble, la performance du projet a été satisfaisante. Le premier audit a été exécuté dans les délais prévus et émis sans réserves, et le projet a été considéré comme ne présentant pas de risque lors de l'examen annuel 2014 de la performance du portefeuille. En février 2015, le taux de décaissement atteignait 22%, et il est prévu qu'il augmentera rapidement compte tenu: des contrats signés et des passations de marchés en cours pour des travaux de génie civil supplémentaires; de la reproduction à plus grande échelle des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de fermes-écoles, et du démarrage d'activités agroalimentaires dans les filières du riz et des légumes mobilisant des cofinancements d'institutions financières locales. Les décaissements par catégorie de dépenses se répartissent comme suit: travaux de génie civil, véhicules, biens et équipement, 11%; assistance technique, 38%; formation et S&E, 31%; fonds de relance de l'investissement, 0%; traitements du personnel, 45%; dépenses de fonctionnement, 48%. Le FIDA fournit un appui efficace à l'exécution et des missions de supervision sont prévues deux fois par an.
13. Le projet a intégré l'expérience des projets précédents et en cours, et il met à profit les enseignements tirés de l'approche du programme de pays mise en œuvre en Gambie. Les programmes de sensibilisation et de prise de conscience ont l'impact souhaité sur les communautés rurales, et un nombre croissant d'agriculteurs demandent à accéder aux services du projet. La rapide adoption des pratiques agricoles offertes par les fermes-écoles et les progrès de l'alphabétisation fonctionnelle des agriculteurs formés, qui sont en majorité des femmes, attestent l'impact initial du projet. D'autres projets intéressant le secteur agricole profitent aussi des approches innovantes et des bonnes pratiques du projet Nema.
14. De grands travaux d'investissement dans les infrastructures ont démarré avec la construction d'un périmètre d'irrigation de 160 ha et l'aménagement de 1 000 ha de bas-fonds (notamment, chaussées, passerelles, digues et déversoirs).
15. Les principaux résultats du projet à ce jour sont les suivants: i) 130 agriculteurs, dont 52% sont des femmes, ont reçu une formation au commerce et à la gestion d'entreprise; ii) 600 personnes, dont 50% sont des femmes, ont été formées au développement communautaire et à l'aménagement du bassin versant bantaba; iii) 827 personnes, dont 83% sont des femmes, ont reçu une formation en alphabétisation fonctionnelle; iv) 25 fermes-écoles ont formé 651 stagiaires, dont 82% sont des femmes, qui accompagnent à leur tour d'autres agriculteurs; v) 9 tonnes de semences assorties de base pour la riziculture issues de la recherche adaptative et produites en sous-traitance par des semenciers en vue de leur multiplication, certification et distribution; et vi) une stratégie essentielle a été élaborée pour la gestion des savoirs et la communication.

III. Coût et financement du projet

16. La deuxième tranche du financement du FIDA se montant à 10 050 000 DTS environ (14 131 532 USD), sous forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables de 5 025 000 DTS environ (7 065 766 USD) et d'un don de 5 025 000 DTS environ (7 065 766 USD), sera allouée proportionnellement à toutes les activités et catégories de dépenses du projet.

17. La répartition des coûts par composante et financeur est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1
Coût du projet par composante et financeur
(En milliers d'USD)

Composante	Don FIDA A ^a	Deuxième tranche FIDA prêt ^b	Deuxième tranche FIDA don ^b	BIsD & BAfD	Gouvernement	Prêteurs	Bénéficiaires	Total
A. Aménagement des bassins versants								
Planification collective des bassins versants	120,49	30,21	30,21	-	0,0	-	-	180,9
Gestion de l'eau pour la riziculture	7 762,57	3 420,21	3 420,21	16 834,6	899,5	-	-	32 337,1
Potagers villageois Routes d'accès et infrastructure des marchés	2 181,52	1 085,92	1 085,92	4 977,8	257,4	-	-	9 588,6
	2 381,62	976,96	976,96	4 998,1	239,3	-	-	9 573,0
Sous-total	12 446,20	5 513,30	5 513,30	26 810,6	1 396,2	-	-	51 679,6
B. Agriculture commerciale								
Organisations de producteurs	2 576,65	331,77	331,77	-	-0,0	-	-	3 238,5
Valorisation de la riziculture et de l'horticulture Services d'appui technique	793,10	255,74	255,74	-	0,0	954,3	212,1	2 470,9
	1 453,70	235,89	235,89	-	270,9	-	-	2 196,4
Sous-total	4 823,45	823,40	823,40	-	270,9	954,3	212,1	7 905,8
C. Organisation du projet								
1. Gestion du projet et appui à l'exécution	1 730,08	574,20	574,20	-	904,3	-	-	3 782,8
2. Gestion des savoirs et suivi-évaluation	1 280,28	154,87	154,87	-	41,8	-	-	1 631,8
Sous-total	3 010,35	729,06	729,06	-	946,1	-	-	5 414,6
Coût total du projet	20 280,00	7 065,77	7 065,77	26 810,58	2 613,25	954,29	212,07	65 001,00

^a Don CSD approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2012 et représentant l'allocation 2010-2012 du SAFP.

^b Deuxième tranche de financement prévue conformément à la conception initiale.

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et bailleur de fonds
(En milliers d'USD)

Catégories de dépenses	Don FIDA A ^a	Deuxième tranche FIDA prêt ^b	Deuxième tranche FIDA don ^b	BIsD & BAfD	Gouvernement	Prêteurs	Bénéficiaires	Total	%
I. Génie civil, véhicules, équipement, biens	13 191,58	5 527,8	5 527,8	26 810,60	1 931,00	-	-	52 988,80	81,5
II. Assistance technique	959,59	89,1	89,1	-	0	-	-	1 137,70	1,8
III. Formation et suivi-évaluation	3 218,93	703,9	703,9	-	0	-	-	4 624,90	7,1
IV. Fonds de relance de l'investissement	543,99	221,1	221,1	-	0	954,3	212,1	2 152,50	3,3
V. Traitements	1 052,97	457,4	457,4	-	584,5	-	-	2 552,30	3,9
VI. Dépenses de fonctionnement	1 312,92	66,5	66,5	-	97,7	-	-	1 543,80	2,4
Total	20 280,00	7 065,77	7 065,77	26 810,60	2 613,30	954,3	212,1	65 001,00	100

^a Don CSD approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2012 et représentant l'allocation 2010-2012 du SAFP.

^b Deuxième tranche de financement prévue conformément à la conception initiale.

18. Conformément à la conception du projet, les fonds seront alloués aux catégories de dépenses indiquées dans le tableau 2.

IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

19. Contexte national et évaluation du risque. Le risque inhérent est jugé élevé. L'indice de perception de la corruption publié par Transparency International pour la Gambie est passé de 3,4 en 2012 à 2,9 en 2014. La première évaluation de la dépense publique et de la responsabilité financière, qui doit avoir lieu prochainement, fournira de plus amples informations sur les systèmes de gestion des finances publiques du pays. Les dispositions relatives à la gestion financière de la deuxième tranche proposée du financement du FIDA seront alignées sur celles qui sont déjà en place pour le financement initial et qui ont été considérées comme adéquates et conformes aux directives du FIDA.
20. Gestion financière. Comme dans le cas du financement initial, la responsabilité de la gestion financière du projet incombera à l'UAP qui tiendra une comptabilité complète conformément aux exigences du FIDA et aux normes comptables internationales. Elle établira des rapports financiers intérimaires et des états financiers annuels du projet conformément à des normes comptables agréées par le FIDA. Toutes les dispositions relatives à la gestion financière sont énoncées de façon détaillée dans le manuel de procédures financières, qui sera mis à jour et soumis à l'approbation du FIDA.
21. Comptes. Les fonds du FIDA seront transférés des comptes du prêt et du don du FIDA à un compte désigné libellé en dollars des États-Unis et ouvert à la Banque centrale selon un arrangement 50/50. Le retrait des fonds se fera conformément aux procédures de décaissement du FIDA et les transferts correspondront aux besoins de l'exécution du projet.
22. Audit externe. Le projet sera audité tous les ans par des auditeurs indépendants agréés par le FIDA et dont le mandat sera approuvé par celui-ci conformément aux directives du FIDA concernant l'audit des projets. Un état financier consolidé annuel audité relatif à l'ensemble du projet, accompagné d'une lettre présentant les observations de l'auditeur sur les contrôles internes, sera communiqué au FIDA dans les six mois suivant la clôture de l'exercice financier.

V. Modification qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

23. Lorsqu'il aura été approuvé par le Conseil d'administration, l'accord de financement sera modifié afin de mentionner que la deuxième tranche du financement du FIDA sera accordée à raison de 50% sous forme de don et de 50% sous forme de prêt. Ce financement complète le plan de financement initialement approuvé lors de la conception du projet et n'entraîne aucun changement dans la description, la zone d'intervention ou le groupe cible du projet. Il ne sera créé aucune nouvelle catégorie de dépenses et tous les fonds seront alloués sur une base proportionnelle à toutes les activités et catégories de dépenses du projet.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

24. Un amendement à l'accord de financement entre la République de Gambie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire.
25. La République de Gambie est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.

26. Je certifie que la deuxième tranche de financement proposée est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

27. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Gambie un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant approximativement à cinq millions vingt-cinq mille droits de tirage spéciaux (5 025 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Gambie un don d'un montant équivalant approximativement à cinq millions vingt-cinq mille droits de tirage spéciaux (5 025 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze